

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe  
MACHENAUD-JACQUIER

PARAISANT LE JEUDI

Matahiti 153 N° 14 Numera Hau	<b>TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI</b>	Mahana 1 no Eperera 2004
----------------------------------	---	-----------------------------

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - B.P. 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50.05.80 - Télécopieur (Fax) : 42.52.61

*NUMERO COMPLEMENTAIRE  
au J.O.P.F. n° 14 du 1er avril 2004*

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

##### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Pages

Arrêté n° 565 CM du 30 mars 2004 portant nomination au secrétariat général du gouvernement ..... 1186

##### ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

###### Présidence

Arrêté n° 814 PR du 30 mars 2004 portant délégation de signature au secrétariat général du gouvernement ..... 1187



# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

**ARRETE n° 565 CM du 30 mars 2004 portant nomination  
au secrétariat général du gouvernement.**

NOR : SGG0400738AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2435 PR du 3 novembre 2003 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 84-1002 du 29 septembre 1984 portant création du secrétariat général du gouvernement du territoire ;

Vu l'arrêté n° 16 CM du 21 septembre 1984 modifié portant organisation du secrétariat général du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 1814 CM du 22 décembre 1999 portant nomination du secrétaire général du gouvernement ;

Vu les nécessités de service ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 30 mars 2004,

Arrête :

Article 1er.— M. Alain Moyrand est désigné pour assurer les fonctions de secrétaire général par intérim en l'absence de M. Etienne Howan, du 31 mars au 12 avril 2004 inclus.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 30 mars 2004.  
Gaston FLOSSE.

**ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES****PRESIDENCE****ARRETE n° 814 PR du 30 mars 2004 portant délégation de signature au secrétariat général du gouvernement.**

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2435 PR du 3 novembre 2003 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 84-1002 du 29 septembre 1984 portant création du secrétariat général du gouvernement du territoire ;

Vu l'arrêté n° 16 CM du 21 septembre 1984 modifié portant organisation du secrétariat général du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 795 CM du 14 juin 2001 portant délégation de pouvoir du conseil des ministres en matière de contentieux ;

Vu l'arrêté n° 1814 CM du 22 décembre 1999 portant nomination du secrétaire général du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 655 PR du 19 mai 2001 modifié portant délégation de signature et pouvoir de représentation ;

Vu l'arrêté n° 565 CM du 30 mars 2004 portant nomination au secrétariat général du gouvernement ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à M. Alain Moyrand, secrétaire général du gouvernement par intérim, à l'effet de signer au nom du Président de la Polynésie française, les actes énumérés par l'arrêté n° 655 PR du 19 mai 2001 susvisé, en l'absence de M. Etienne Howan, du 31 mars au 12 avril 2004 inclus.

Art. 2.— Le secrétaire général du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 30 mars 2004.  
Gaston FLOSSE.

